

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.009

L'An deux Mille Sept, le 19 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 12 février 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 12 février 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
Mme DAVID-COURTIN représentée par M. CHABANEAU
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTS -EXCUSES : Mme ISENDICK

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 32

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Convention d'Association du Musée de ROYAN au Réseau Inter Régional des Musées

VOTE : UNANIMITE

Le Musée de Royan souhaite s'associer au Conseil Inter Régional des Musées fondé par l'Etat, la région Poitou-Charentes et douze villes de cette région dans le cadre du contrat plan Etat Région Poitou-Charentes, conclu le 12 mars 1994 et par sa convention d'application conclue le 22 décembre 1995. Il s'agit d'une association loi 1901.

Le Musée de Royan souhaite par cette convention s'associer avec un réseau qui lui offrira une publicité sur son site internet, une assistance juridique sur les questions de propriété intellectuelle, une assistance informatique, l'accès à une base de données importante, l'accès à des logiciels spécifiques aux besoins du Musée de la Ville de Royan.

Il est à noter que l'appartenance à ce réseau est la première étape vers l'obtention du label Musée de France, qui permettrait au Musée de Royan de développer son activité et son attractivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU la convention d'association au réseau d'une région,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'autoriser Monsieur Le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'association liant le Musée de Royan au Conseil Inter Régional des Musées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
H. LE GUEUT

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 février 2007